

Le prix de l'eau en Haute-Savoie en 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

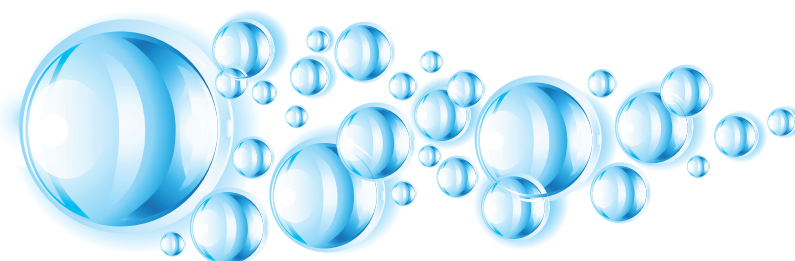
PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale des Territoires
de la Haute-Savoie

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Sommaire

Édito	3
Le prix moyen départemental	4
L'évolution du prix de l'eau entre 2005 et 2018	4
La population et le prix de l'eau	5
L'organisation des services de l'eau en Haute-Savoie	5
Prix global de l'eau en 2018	6
Prix de l'alimentation en eau potable	7
Prix de l'assainissement collectif	8
La qualité du service rendu et le prix de l'eau	9
Conformité des stations de traitement des eaux usées et des réseaux d'assainissement collectif	10
Rendement des réseaux de distribution d'eau potable et atteinte de l'objectif réglementaire	11





Francis CHARPENTIER
Directeur

En Haute-Savoie, environ 82 millions de m³ d'eau sont prélevés chaque année pour l'alimentation en eau potable. De son captage dans le milieu naturel à sa distribution au robinet, l'eau est l'objet d'un grand nombre de "services" : prélèvement de l'eau brute, traitements pour la rendre potable, surveillance de la qualité, distribution jusqu'aux abonnés, puis collecte et traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Ces différentes étapes, mises en œuvre par les services publics d'eau et d'assainissement, ont un coût, supporté en totalité par les usagers du service, au travers d'une redevance.

L'observatoire national des services d'eau et d'assainissement, alimenté par les services publics et animé localement par la direction départementale des territoires (DDT), permet de suivre un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'organisation et à la qualité de ces services.

Cette publication vous présente depuis 2005 et tous les deux ans, un panorama du prix facturé aux usagers en Haute-Savoie (prix au 1^{er} janvier 2018 dans la présente étude).

Elle présente l'organisation des services publics au 1^{er} janvier 2018. Elle fournit ainsi des éléments objectifs utiles à la réflexion de tous les acteurs officiant dans le domaine de l'eau.

Ce travail d'analyse voit le jour notamment grâce à la participation toujours plus assidue des collectivités locales et des syndicats d'eau et d'assainissement. Je tiens à remercier tous ceux qui ont permis sa réalisation.



Le prix moyen départemental



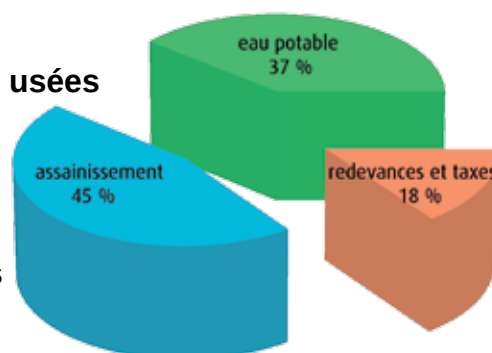
Distribution de l'eau potable
1,56 € HT le m³



Collecte et traitement des eaux usées
1,91 € HT le m³



Redevances et taxes
0,78 € le m³

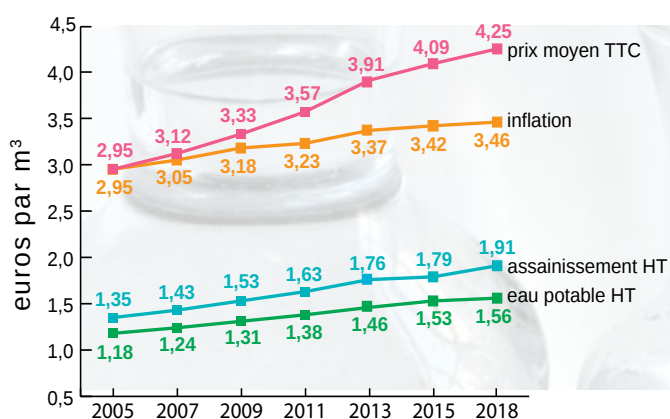


Ce prix représente une dépense annuelle moyenne de 506 € TTC pour une famille ayant une consommation de 120 m³ (valeur de référence nationale pour une consommation annuelle de 3-4 personnes). Le prix moyen est pondéré en fonction de la population de chaque commune.

Selon les communes, les tarifs varient de : 0,79 € à 3,33 €/m³ en eau potable (hors taxes et redevances)
1,01 € à 5,28 €/m³ en assainissement (hors taxes et redevances)
2,57 € à 8,21 € TTC par m³ pour le prix global

Pour comparaison, le prix moyen en 2016, était de 4,04 € TTC par m³ au niveau national et de 3,65 TTC par m³ pour le bassin Rhône-Méditerranée-Corse (*rapport de l'observatoire national de l'eau et de l'assainissement - septembre 2018*).

L'évolution du prix de l'eau entre 2005 et 2018 : une hausse constante



► **Entre 2015 et 2018, +1 % du prix TTC par an en moyenne** (au niveau national : +1,7 %, inflation de 0,4 %).

En Haute-Savoie, un ralentissement qui se confirme par rapport à la période 2005-2018 :

- Evolution 2013-2018 : +2,6 % en moyenne par an
- Evolution 2005-2013 : +3,6 % en moyenne par an

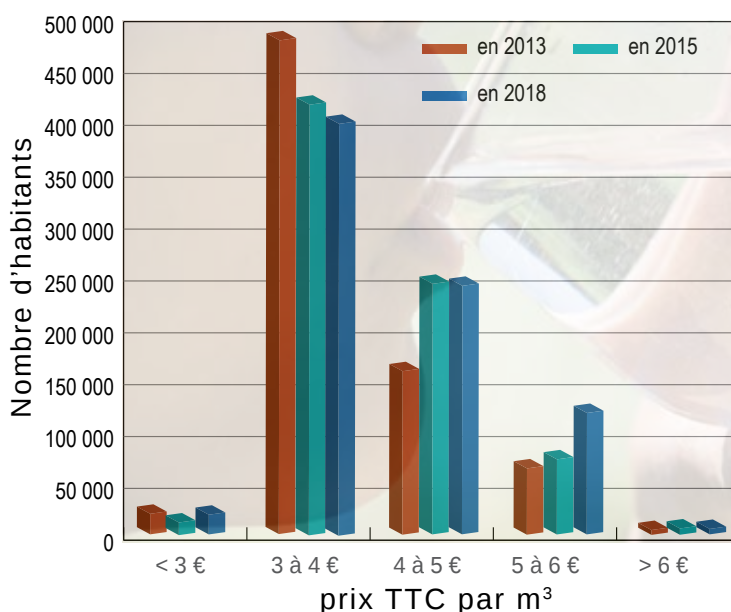
► **Redevances* et TVA** : depuis 2005, augmentation moyenne annuelle de 5,3 %, avec une progression moins rapide ces dernières années.

* *redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau, redevance prélèvement Voies Navigables de France*

Au cours de ces dernières années, d'importants investissements ont été effectués : construction et mise aux normes de stations de traitement des eaux usées, construction et réhabilitation de réseaux d'assainissement...

L'amélioration de ces infrastructures a permis d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers ainsi que l'état des milieux aquatiques en réduisant fortement les pollutions urbaines qui y sont rejetées.

La population et le prix de l'eau : des écarts significatifs entre les communes



En 2018, en Haute-Savoie :

- 3 % de la population paie l'eau moins de 3 €/m³.
- 48 % de la population paie l'eau entre 3 € et 4 €/m³.
- 49 % de la population paie l'eau plus de 4 €/m³.
- 7 communes ont un tarif supérieur à 6 €/m³.

Le très grand nombre d'établissements publics explique la disparité des tarifs observés.

L'organisation des services de l'eau en Haute-Savoie

Les collectivités locales (communes ou groupements de communes) sont responsables de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Ces services publics sont décomposés en missions :

- production, transfert et distribution pour l'eau potable
- collecte, transport et dépollution pour l'assainissement collectif

Réglementation

A l'heure actuelle, chaque collectivité ayant la compétence en eau potable ou en assainissement peut transférer tout ou partie de ses missions à un établissement public (par exemple un syndicat mixte, un syndicat intercommunal...).

Exemples

Pour l'eau potable, l'autorité compétente peut décider de conserver la mission de distribution, et de transférer les missions de production et de transfert à un syndicat. Ainsi, ce syndicat est chargé de capter l'eau dans le milieu naturel puis de la traiter pour la rendre potable, et la commune se charge d'amener l'eau jusqu'au robinet du consommateur.

De la même façon, **pour l'assainissement collectif**, la commune ou l'EPCI peut transférer la missions de dépollution à un établissement public. Ainsi, ils collectent et transportent les eaux usées vers une station d'épuration qui va dépolluer ces eaux avant de les rejeter dans le milieu naturel. Cette station est gérée par l'établissement public.

- **L'eau potable** est gérée pour **64 %** de la population par des établissements publics ayant la compétence globale.
- **L'assainissement collectif** est quant à lui géré pour **84 %** de la population par des établissements publics ayant la compétence globale.
- 2 % de la population résident dans des communes ne disposant pas de réseau d'assainissement collectif.

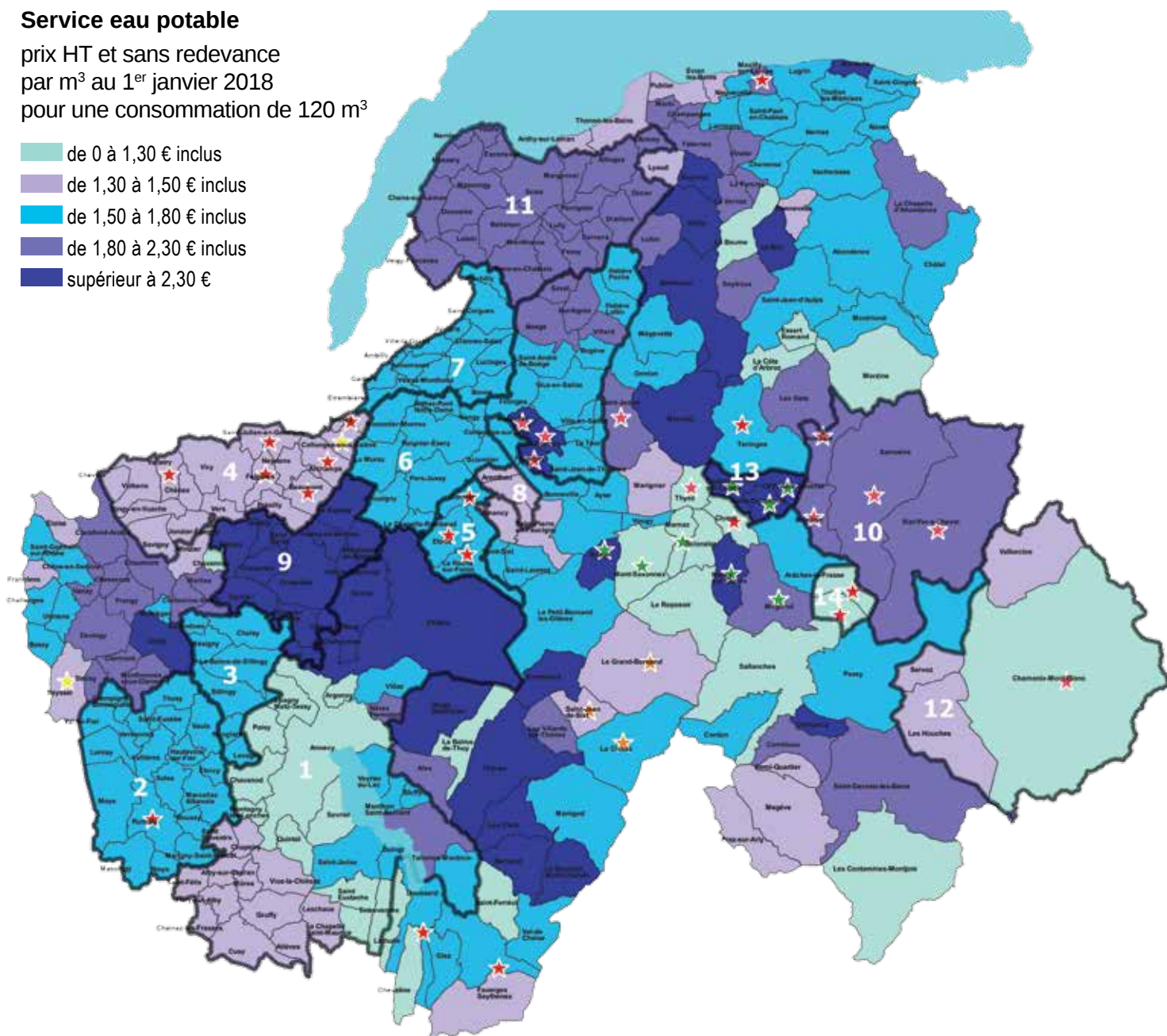
Compte tenu du nombre de missions par compétence (3 pour l'eau potable et 3 pour l'assainissement), les cartes suivantes indiquent uniquement le nombre de communes pour lesquelles un établissement public gère la compétence dans sa globalité. Pour une cartographie complète de l'organisation des services, rendez-vous sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie : www.haute-savoie.gouv.fr

Prix de l'alimentation en eau potable

Service eau potable

prix HT et sans redevance
par m³ au 1^{er} janvier 2018
pour une consommation de 120 m³

- de 0 à 1,30 € inclus
- de 1,30 à 1,50 € inclus
- de 1,50 à 1,80 € inclus
- de 1,80 à 2,30 € inclus
- supérieur à 2,30 €



Établissement public à compétence globale (164 communes) Production - transfert - distribution

- | | |
|--|---|
| 1 - Grand Annecy Agglomération | 8 - SIE d'Arenthon-Saint-Pierre-en-Faucigny |
| 2 - CC Rumilly Terre de Savoie | 9 - CC du Pays de Cruseilles |
| 3 - CC Fier et Usses | 10 - SI des Montagnes du Giffre |
| 4 - CC du Genevois | 11 - SIE des Moises et Voirons |
| 5 - SIVU des Eaux de Cerf | 12 - CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc |
| 6 - SIE des Rocailles et de Bellecombe | 13 - SIVU des Fontaines |
| 7 - Annemasse Agglo | 14 - SI de Flaine |

Gestion déléguée

- ★ SAUR
- ★ VEOLIA
- ★ SUEZ
- ★ AQUALTER Exploitation

Société publique locale

- ★ O des Aravis

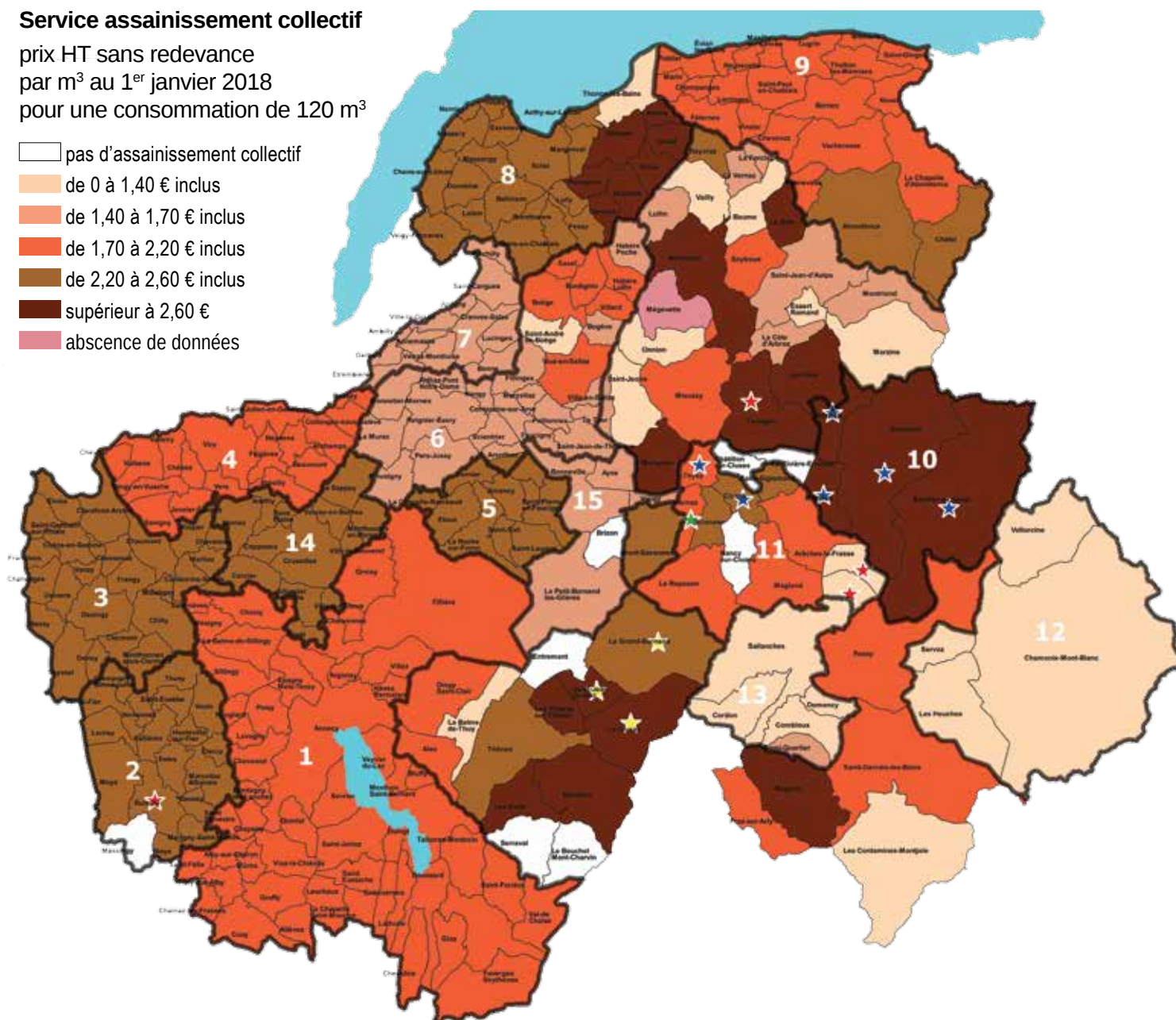
Pour une question de lisibilité, la carte indique uniquement les établissements publics gérant la compétence dans sa globalité. Pour plus d'informations : www.haute-savoie.gov.fr

Prix de l'assainissement collectif

Service assainissement collectif

prix HT sans redevance
par m³ au 1^{er} janvier 2018
pour une consommation de 120 m³

- pas d'assainissement collectif
- de 0 à 1,40 € inclus
- de 1,40 à 1,70 € inclus
- de 1,70 à 2,20 € inclus
- de 2,20 à 2,60 € inclus
- supérieur à 2,60 €
- absence de données



Etablissements publics à compétence globale (232 communes) Collecte - transport - épuration

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1 - SILA | 9 - CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance |
| 2 - CC Rumilly Terre de Savoie | 10 - SI des Montagnes du Giffre |
| 3 - CC Usses et Rhône | 11 - CC Cluses-Arve et Montagnes |
| 4 - CC du Genevois | 12 - CC Vallée de Chamonix-Mont-Blanc |
| 5 - CC du Pays Rochois | 13 - SIVUA du bassin de Sallanches |
| 6 - SIE de Rocailles et de Bellecombe | 14 - CC du Pays de Cruseilles |
| 7 - Annemasse Agglo | 15 - SMH2Eaux |
| 8 - Thonon Agglomération | |

Gestion déléguée

- ★ SAUR
- ★ VEOLIA
- ★ SUEZ

Société publique locale

- ★ O des Aravis

Pour une question de lisibilité, la carte indique uniquement les établissements publics gérant la compétence dans sa globalité. Pour plus d'informations : www.haute-savoie.gov.fr

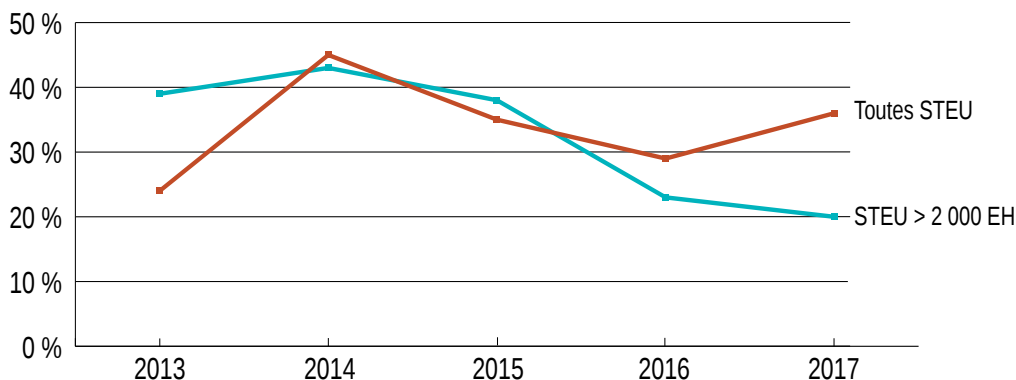
La qualité du service rendu et le prix de l'eau

Avant le 30 septembre de chaque année, chaque collectivité compétente en eau/assainissement doit réaliser un rapport prix-qualité du service (RPQS) de l'année précédente. Il présente des indicateurs de performance normalisés utiles pour la collectivité dans le cadre de la gestion de son service. Afin d'assurer la transparence du service public rendu, les collectivités sont invitées à mettre en ligne leurs données et RPQS sur le site www.services.eaufrance.fr

Dans cette étude, deux indicateurs ont été retenus pour décrire la qualité des services à l'échelle départementale :

► Conformité des stations de traitement des eaux usées (STEU)

Évolution du nombre de STEU non conformes



Les STEU > 2 000 EH traitent la majeure partie des rejets et sont soumises à une surveillance plus stricte. Elles représentent 89 % de la population.

140 stations d'épuration maillent le réseau d'assainissement de Haute-Savoie : 42 ont une capacité nominale supérieure à 2 000 équivalent-habitant (EH) et 98 ont une capacité inférieure à 2 000 EH.

79 % de la population est desservie par un système d'assainissement collectif conforme et respectant les normes de rejet des eaux épurées dans les masses d'eau réceptrices.

Le renforcement des contrôles en 2014 a conduit à révéler un taux de non-conformité plus important. En 2017, le nombre de non-conformité a aussi augmenté mais uniquement sur les petites stations.

► Rendement des réseaux de distribution d'eau potable

Le rendement moyen du réseau de distribution s'est stabilisé entre 2015 et 2018 (taux de fuites égal à 24 % de l'eau injectée dans le réseau de distribution). Ce rendement est à comparer à la moyenne nationale de 80 % (*Rapport de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement - édition 2017*).

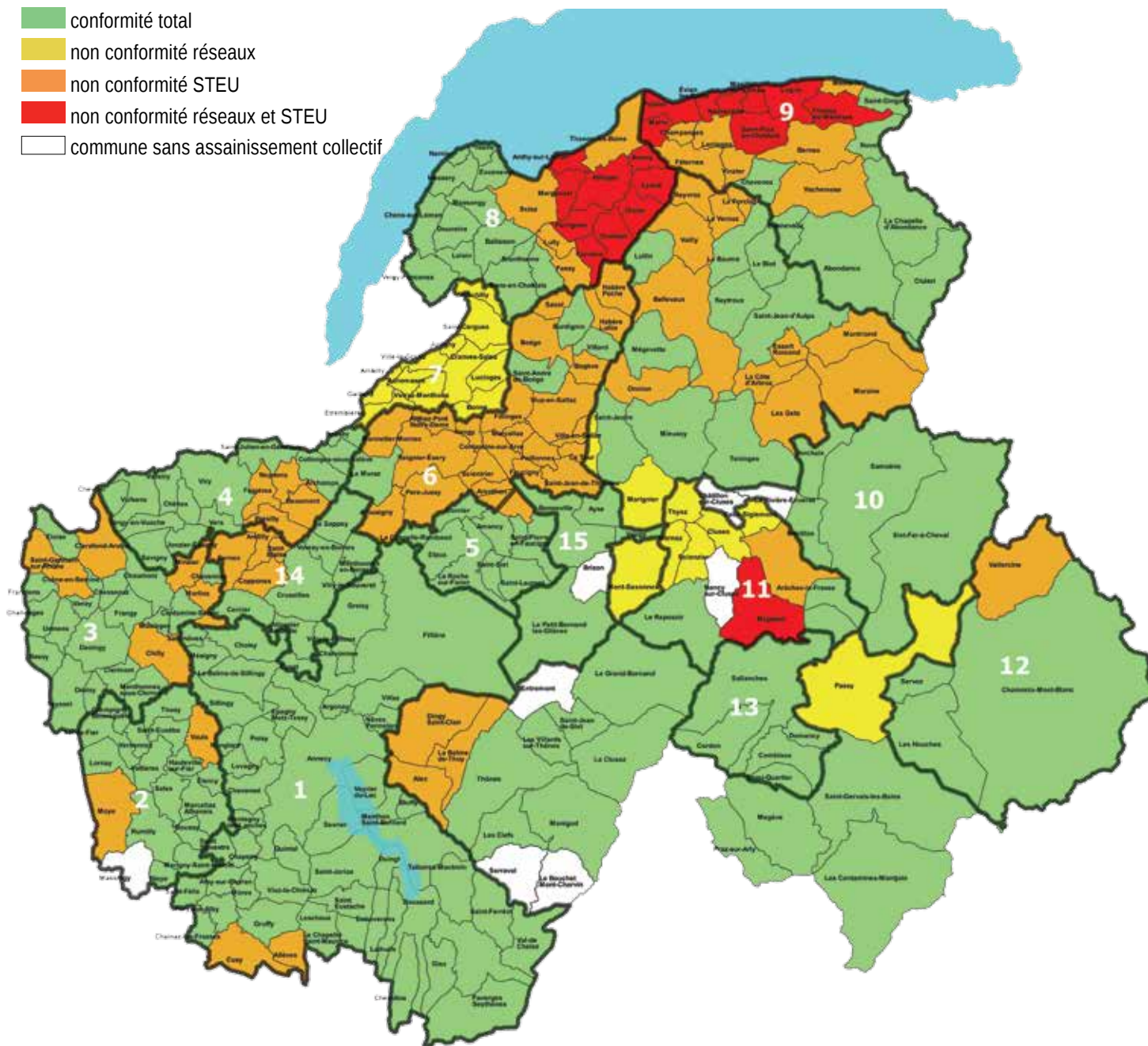
	2010	2013	2015	2018
Rendement moyen du réseau de distribution (collectivités avec mission de "distribution")	68 %	72 %	72 %	73 %
Statut des collectivités/objectif de rendement	2010	2013	2015	2018
Absence de données	22 %	11 %	10 %	6 %
non atteint	35 %	40 %	29 %	30 %
A confirmer	10 %	10 %	13 %	0 %
Atteint	33 %	39 %	48 %	64 %

Entre 2010 et 2018, les collectivités ont fourni un effort important pour produire des données exploitables et pour respecter leur objectif de rendement du réseau de distribution d'eau potable. Ainsi, 64 % des collectivités sont à l'objectif de rendement. Cependant, une fraction en baisse mais encore élevée (36 %) doit poursuivre cet effort.

A noter que depuis 2012, la réglementation impose un rendement-objectif à atteindre par chaque établissement public. Si ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions doit être mis en place, sinon la redevance "prélèvement" de l'agence de l'eau est doublée.

Conformité des stations de traitement des eaux usées et des réseaux d'assainissement collectif

- conformité total
- non conformité réseaux
- non conformité STEU
- non conformité réseaux et STEU
- commune sans assainissement collectif



Etablissements publics à compétence globale : Collecte - transport - épuration

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1 - SILA | 9 - CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance |
| 2 - CC Rumilly Terre de Savoie | 10 - SI des Montagnes du Giffre |
| 3 - CC Ussets et Rhône | 11 - CC Cluses-Arve et Montagnes |
| 4 - CC du Genevois | 12 - CC Vallée de Chamonix-Mont-Blanc |
| 5 - CC du Pays Rochois | 13 - SIVUA du bassin de Sallanches |
| 6 - SIE de Rocailles et de Bellecombe | 14 - CC du Pays de Cruseilles |
| 7 - Annemasse Agglo | 15 - SMH2Eaux |
| 8 - Thonon Agglomération | |

Pour une question de lisibilité, la carte indique uniquement les établissements publics gérant la compétence dans sa globalité. Pour plus d'informations : www.haute-savoie.gov.fr

Rendement des réseaux de distribution d'eau potable et atteinte de l'objectif réglementaire*

Objectif réglementaire de rendement

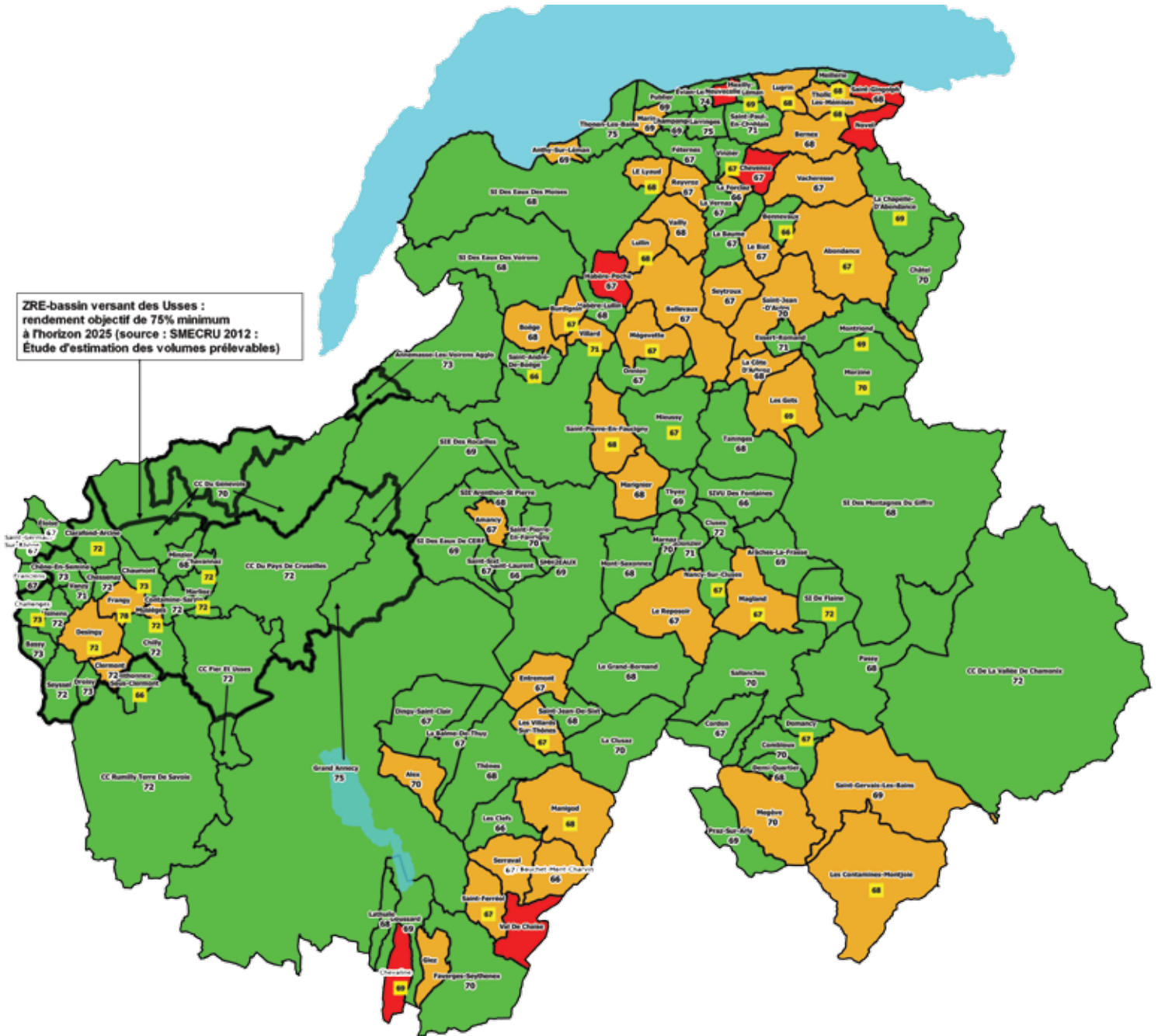


valeur de l'objectif à atteindre
(surlignée en jaune si donnée antérieure à 2018)

☐ communes incluses dans les zones de répartition des eaux sur le bassin versant des Usse et la nappe du Genevois (ZRE)

Atteinte de l'objectif réglementaire de rendement (2018)- (dans le cadre de volumes prélevés et distribués sur son territoire par la collectivité désignée)

- objectif atteint
- objectif non atteint
- absence de données



* Présomption d'atteinte de l'objectif réglementaire : la valeur définitive est déterminée par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse au titre du recouvrement de la redevance pour prélèvement d'eau.

Lorsque le rendement du réseau de distribution d'eau n'est pas atteint, la redevance pour l'usage "alimentation en eau potable" est majorée.



**Pour des informations complémentaires,
consultez l'observatoire national
des services d'eau et d'assainissement
www.service.eaufrance.fr**

**Contact :
Direction départementale des Territoires
Service eau environnement
04 50 33 77 45**

**Ce document et la cartographie complète de l'organisation des services
sont consultables sur notre site internet
www.haute-savoie.gouv.fr -
rubrique politiques publiques / La Haute-Savoie / Eau et assainissement**

Direction départementale des Territoires
de la Haute-Savoie
15 rue Henry Bordeaux 74998 Annecy cedex 9
Tél. 04 50 33 78 00
Fax. 04 50 27 96 09